

le nom de M. Caouette. Je reconnais qu'il s'agit du député de Villeneuve, mais je cite la page 6905 du *hansard*, où le député de Villeneuve, chef du Ralliement créditiste, disait et je cite:

On a voté, et le gouvernement a été défait. Dans les circonstances, je répète qu'il n'y a qu'une porte de sortie, et c'est d'en appeler au peuple.

C'était la déclaration du chef de ces honorables messieurs de la gauche, et j'essaie de m'expliquer...

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député de Shefford pose la question de privilège.

M. Rondeau: Monsieur l'Orateur, j'ai en main le compte rendu des débats de la Chambre dont a fait mention l'honorable député de Sainte-Marie, et j'aimerais qu'il nous dise à quelle page il trouve les mots: «dans les circonstances, il n'y a qu'une chose, en appeler au peuple», imputés au chef du Ralliement créditiste (M. Caouette).

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je viens de le dire. Mon honorable ami était énervé. Il s'agit de la page 6905, (6-9-0-5). Ce n'est pas un numéro de téléphone, c'est le numéro de la page du *hansard* du 21 février 1968, (1-9-6-8) du compte rendu officiel des débats de la Chambre des communes, que tous les députés reçoivent à leur bureau, et que nos amis collectionnent ou gardent.

Monsieur l'Orateur, j'espère que mes amis ne nieront pas le *hansard*, et je cite les paroles du chef du Ralliement créditiste. Je vais peut-être en citer une autre pour leur permettre de comprendre davantage. Puisqu'on parle du bill sur la surtaxe, on me permettra de citer la même page 6905, (6-9-0-5),—ce n'est pas un bingo non plus, monsieur l'Orateur,—car je veux bien faire des précisions pour nos amis. En haut de la page, à droite, on peut lire que le député de Villeneuve disait, et je cite:

... Nous nous sommes opposés au bill C-193 au stade de la résolution. Nous y sommes encore opposés, et si la motion portant troisième lecture a été rejetée par un vote de la Chambre, je ne vois pas d'autre porte de sortie, pour le gouvernement, que celle d'en appeler au peuple et de lui demander son avis sur la façon dont doivent être administrées les affaires du pays.

C'était là, monsieur l'Orateur, l'ultimatum final, la position, avant les consultations subséquentes, que le chef du Ralliement créditiste avait prise à la Chambre.

Je comprends très mal. Je pourrais citer plusieurs autres déclarations du chef du Ralliement créditiste, et je m'en étonne, parce que je pense que les députés du Ralliement créditiste sont des honnêtes représentants du peuple. Mais je ne comprends pas qu'aujourd'hui, alors que nous discutons de la substance même du bill C-225, qui est de fait la répétition du bill C-193, on y trouve tant de contradictions, qu'on puisse croire aux paroles de certaines personnes qui doivent représenter honnêtement et loyalement le peuple et qui disent à la Chambre: Nous sommes les seuls à protéger le gagne-petit. Nous nous opposons à ce que le gouvernement continue à imposer cette surtaxe à la population.

[M. Valade.]

Monsieur l'Orateur, je dis que j'avais non seulement le droit, mais le devoir, à la Chambre, surtout moi, comme député de la classe ouvrière, de dire que je suis opposé à l'augmentation systématique graduelle et répétée des taxes au détriment du gagne-petit, de l'ouvrier. La constance des membres du parti conservateur progressiste a été mise à l'épreuve, mais nous n'avons jamais joué à la petite politique et à l'opportunisme, comme nous le constatons, depuis un jour relativement à cette question.

Si l'on avait voulu, du côté du Ralliement créditiste, empêcher que la population subisse les effets d'une surtaxe, on aurait, en 1968, maintenu son attitude initiale à l'égard du vote pris contre le gouvernement libéral, et ce même gouvernement ne serait plus à la gouverne de ce pays pour continuer à imposer davantage la surtaxe et les taxes contre lesquelles les créditistes, aujourd'hui, semblent s'élever en champions.

Monsieur l'Orateur, si, à ce moment-là, les créditistes n'étaient pas revenus dix fois sur leur position, le gouvernement n'aurait pas joué du sursis que nous lui avons accordé, et nous aurions été précis, honnêtes, clairs quant à notre position. Si, aujourd'hui, nous devons nous relever de nouveau et dire au gouvernement: Nous refusons cette continuation de taxes, si nous sommes obligés de le faire, c'est parce que le Ralliement créditiste a maintenu et a aidé à maintenir l'administration libérale du temps qui était dirigée par le très honorable Lester B. Pearson.

Je n'ai pas fait cette intervention dans le seul but d'attaquer sans fondement mes collègues de la Chambre. Je l'ai fait pour rétablir les faits, afin que l'on puisse éviter, à la Chambre, que des contradictions aussi inacceptables et aussi peu explicables existent sans qu'il y ait contrepartie.

Monsieur l'Orateur, nous n'avons qu'à nous référer à certains articles. J'ai en main...

M. Rondeau: ...le *Montréal-Matin*...

M. Valade: ...*La Presse*... mon ami s'est encore trompé. Cela fait dix fois qu'il se trompe, monsieur l'Orateur. Ce n'est pas nouveau. Une autre erreur!

J'ai en main, monsieur l'Orateur, la page frontispice de *La Presse* du 24 février 1968 où, en gros titre, pour la gouverne de nos amis et pour leur permettre de comprendre, on peut lire, et je cite:

Caouette sauve le gouvernement.

M. Caouette a sauvé le gouvernement, monsieur l'Orateur, contre un vote des conservateurs progressistes, afin de maintenir au pouvoir un gouvernement qui avait alors décidé d'imposer une surtaxe aux contribuables. C'est ce que les journaux écrivaient.

Dans un autre article, monsieur l'Orateur, non pas du *Montréal-Matin*, mais de *La Presse* du 24 février 1968, à la page 47, on peut lire:

Les libéraux devront une fière chandelle à Réal Caouette pour sa virevolte.

Ce n'est pas nous qui disons cela, monsieur l'Orateur, mais les journalistes qui avaient examiné la déclaration que le chef du Ralliement créditiste faisait le 21 février: «Le gouvernement est battu et doit démissionner, il doit s'adresser au peuple». Le lendemain, soit le 22 février, il disait: «Nous n'avons pas voté contre le gouvernement, nous avons voté contre la motion».